



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PORTANT SUR LA TAXE DE SÉJOUR DU 12/02/2019

Présents : Mmes CARMINATI, DALMASO, KLEIN, KRUSZYNSKI, MALHERBE, MORTET, RONDOT Marie-France, SCHLAF. MM. DARPHIN, LACOMBE, MALHERBE, MALLEVRE, MARCOUYOUX, MORTET, KRUSZYNSKI.

Excusés : Mmes GERRIER, MAROUZE, URENA. MM. DAGNICOURT, FROCHOT, LAGNEAU, LAGRUE, MICHELIN.

Absents : Mmes DEBAR, SIRDEY, TOURNOIS, VANDEN-BRANDE, GIRARD, LANGUEREAU. MM. BIDAUT, COLLIN, POINSOT, MATHIEU, MARTIN, ROBERT, RONDOT.

Introduction :

Avant de débiter la réunion, plusieurs documents téléchargeables depuis le site internet de l'Office de tourisme (l'affiche, le mode d'emploi, l'état récapitulatif du logeur et un modèle du registre) sont distribués aux hébergeurs.

La réunion commence avec l'intervention de Thierry Darphin. Il évoque l'importance de la mise en place de la taxe de séjour et les recettes de celle-ci qui pourront servir à la mise à jour de lames directionnelles présentes dans de nombreuses communes de la Covati.

Il souligne également sa volonté de prioriser les actions à venir. Les hébergeurs qui collectent la taxe de séjour seront donc prioritaires. Il rappelle ensuite les obligations des hébergeurs à collecter cette taxe mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

Emma Klein intervient ensuite en insistant sur la nécessité que l'Office de tourisme apporte davantage son appui aux hébergeurs. Elle évoque ses précédentes demandes pour bénéficier d'une lame directionnelle sur la commune de Spoy et la tarification erronée que pratique la plateforme de réservation *Booking*.

Inès Schlaf et Thierry Darphin répondent que des réponses seront apportées ultérieurement concernant les demandes évoquées.

Présentation des tarifs votés pour l'année 2019 :

Il est ensuite rappelé que les recettes de la taxe de séjour servent à financer des actions pour promouvoir le territoire, ainsi que les principales modalités pour la collecte de la taxe de séjour. Les tarifs votés pour l'année 2019 et le taux proportionnel sont ensuite présentés. Thierry Darphin précise que tous les tarifs ont été votés au plus bas afin que les répercussions ne soient pas trop importantes pour les touristes. Plusieurs personnes présentes répondent qu'il est incohérent de demander quelques centimes d'euros à des gens de passage et qu'ils préfèrent donc eux-mêmes financer la taxe de séjour. Alain Mallèvre précise que la question ne se pose plus avec les Gîtes de France puisque c'est la plateforme qui assure la collecte et que cela représente un aspect pratique. Il demande également si la législation intervient désormais pour les plateformes de réservation en ligne. Il est indiqué que désormais la loi impose à toutes les plateformes de réservation de collecter la taxe de séjour. Certaines grandes villes

collectent davantage de recettes par ce biais, ce qui n'est pas encore le cas des collectivités implantées en milieu rural. Toutefois, des plateformes de réservations tels qu'Airbnb ont pu ainsi reverser en partie la taxe de séjour à la collectivité.

Il est ensuite précisé que le Conseil départemental (CD) ajoute au 1^{er} janvier 2019 une taxe additionnelle de 10% ce qui induit des modifications sur les tarifs votés par la Covati. Alain Malherbe demande si le CD est en droit de demander cette taxe additionnelle et si on peut être au courant des actions menées par le département. Il est donc précisé que la loi permet au département de bénéficier également de recettes en provenance des taxes de séjour mises en place par les collectivités et que ces recettes visent également à promouvoir le territoire.

La taxe proportionnelle et son mode de calcul sont ensuite présentés, il s'agit d'un taux pratiqué pour les meublés de tourisme/hôtels non classés. La complexité du calcul pousse les hébergements non classés à se positionner dans le classement en étoiles (Atout France), un classement permettant d'avoir recours à de nombreux avantages notamment fiscaux. Il est précisé que ce classement ne s'adresse pas aux chambres d'hôtes.

Recettes 2018 :

La somme totale perçue en 2018 est présentée, cette somme s'élève à environ 3 500 euros. Plusieurs personnes présentes ont réagi en indiquant être surpris par ce faible montant. Il est ensuite précisé que l'objet principal de la réunion est de présenter les actions qui peuvent être mises en place avec les recettes de la taxe de séjour qui, pour rappel, doivent servir à « favoriser la fréquentation du territoire ».

Actions mises en place :

La présentation se poursuit avec les actions déjà mises en place par la Covati, notamment avec la conception du guide et du plan touristiques qui sont intégralement financés par de la régie publicitaire. L'objectif étant de limiter les coûts d'impression et de conception pour le plan.

D'autre part, le site internet mis en place depuis janvier 2018 est également une des actions mises en place par la Covati. La qualité du site internet demeure un véritable atout pour l'office de tourisme qui jusqu'à présent ne possédait pas un site internet avantageux pour promouvoir les offres touristiques du territoire.

Action engagée pour 2019 :

Une seconde action est engagée pour 2019 : l'achat d'un panneau autoroutier s'élevant à 9 100 euros. À noter qu'un seul panneau a été approuvé par le CD. Christian Lacombe demande ensuite dans quel sens sera installé le panneau. Il est répondu que le panneau sera installé dans le sens Nord-Sud avant la sortie de Tille-Châtel sur l'A 31. Ce panneau sera financé à hauteur de 30 % au minimum par le CD. Ce projet fait l'unanimité. Plusieurs personnes demandent plus de précisions : date de la mise en place, la conception et le choix de l'image. Thierry Darphin répond que le panneau mettra en avant la truffe (emblème du territoire) ainsi que les activités de pleine nature et le tourisme vert, voie dans laquelle s'est engagée la Covati en 2014. D'autres personnes ont fait part de leur crainte que le panneau ne mettent en avant qu'Is-sur-Tille. Alain Malherbe évoque sa crainte de voir que d'autres territoires plus imposants tels que Dijon vont pouvoir capter davantage de touristes étant donné qu'il leur est accordé plus de panneaux. Il est souligné la Covati saisit l'opportunité

d'investir dans ce mobilier afin de pouvoir intercepter davantage de touristes qui descendent en direction du Sud.

Thierry Darphin rappelle ensuite que la compétence tourisme s'exerce depuis 2004 à la Covati. Une réunion se tiendra en mars pour décider de la conception du panneau. Thierry Darphin ajoute que l'office de tourisme s'est orienté vers un tourisme vert étant donné le potentiel naturel présent sur le territoire.

Alain Mallèvre précise que son gîte fonctionne beaucoup avec la chasse. Thierry Darphin précise que des efforts devront être fait en matière de tourisme pour favoriser et promouvoir les activités de chasse et de pêche. Alain Mallèvre précise qu'il y a également beaucoup de personnes qui pratiquent la photographie sur le territoire notamment à Vernot pour photographier le patrimoine floral. Thierry Darphin poursuit en indiquant qu'il inclut dans la chasse, les chasseurs d'images.

Action à venir :

La présentation se poursuit, une autre action visant à promouvoir les offres touristiques du territoire est présentée : la mise en place d'une signalétique directionnelle touristique.

Il est précisé qu'au vue des faibles recettes de la taxe de séjour, une action sur une année n'est pas envisageable. Un bref état des lieux des panneaux est présenté. Les coûts importants ne permettent pas de donner satisfaction à toutes les demandes. Thierry Darphin indique qu'il est important que tous collectent la taxe de séjour pour pouvoir aller plus vite dans les actions. Il rappelle ensuite que le budget des collectivités est en baisse et prend l'exemple de la commune d'Is-sur-Tille. Il rappelle ensuite que l'office de tourisme possède un budget de 80 000€ environ et que les coûts ont dû être diminué afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Edmond Kruszynski intervient et demande ce qui sera mise en place en matière de tourisme vert. Thierry Darphin indique qu'en premier lieu à la ferme du fossé, la mairie va planter des haies afin de cacher les silos et dans un même temps développer l'écosystème du lieu. Il rappelle que de nombreux sentiers voient le jour. Il indique qu'en 2019 deux nouveaux sentiers de randonnée seront inscrits au PDiPR sur les communes de Chaignay et Epagny. Il indique qu'un sentier de vtt sera inscrit également cette année.

La présentation se poursuit. Des panneaux de signalétique type bi-mâts existent dans de nombreuses communes de la Covati. Il est rappelé que ces installations avaient été financées par l'ancien Pays des trois rivières.

Une brève cartographie des panneaux déjà présents est présentée. Sabrina Carminati souligne qu'il y a également un panneau à Pichanges qui n'est pas présent sur la carte. Plusieurs personnes réagissent en indiquant la nécessité de mettre à jour voire de créer de nouvelles lames directionnelles.

Plusieurs personnes ont ensuite demandé pourquoi il fallait utiliser cette forme d'installation. Il est donc indiqué qu'étant donné que des installations existent déjà, il est nécessaire dans un souci d'économie d'utiliser l'existant. Les lames ayant déjà servies pourront être récupérées et actualisées.

Thierry Darphin évoque l'une des actions de la mairie d'Is-sur-Tille qui a mis en place avec les entreprises de la zone industrielle, une signalétique commune pour mettre en

avant les entreprises. La mairie a donc fait l'acquisition de mâts, puis les entreprises ont acheté chacune des lames directionnelles. Thierry Darphin ajoute la nécessité que cette action soit menée par la Covati, étant donné que c'est elle qui possède la compétence tourisme.

Par rapport au devis demandé les coûts d'une lame sont compris entre 43 € HT et 66 € HT.

En conclusion :

Pour conclure, Thierry Darphin demande l'avis des personnes présentes afin que l'office de tourisme puisse commencer un état des lieux plus précis des panneaux et de mettre en place un plan de financement.